

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité d'Arundel tenue à la salle communautaire du garage municipal, sise au 60, route Morrison, à Arundel, ce **19^e jour de juillet 2022**, à 19h05.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Tamara Rathwell, les conseillers Stéphane Carrière, Richard E. Dubeau, Danny Paré, Simon Laforest et Dale Rathwell.

Étant absente : madame Pascale Blais, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Nicole Trudeau, est également présente.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Tamara Rathwell, mairesse, constate le quorum, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h05.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par les citoyens présents.

2022-0152

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Dale Rathwell et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et ci-dessous reproduit :

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**
- 2. Période de questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Affaires courantes – annonces**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
 - 5.1. Séance ordinaire du 21 juin 2022
- 6. Avis de motion et règlement**
 - 6.1. Avis de motion – Relatif à l'adoption d'un règlement édictant un code d'éthique et de déontologie des employés révisé
 - 6.2. Avis de motion – Relatif à l'adoption d'un règlement relatif aux modalités de publication des avis publics
 - 6.3. Présentation et dépôt – Projet de règlement numéro 275 relatif aux modalités de publication des avis publics
- 7. Gestion financière et administrative**
 - 7.1. Liste des comptes à payer au 30 juin 2022
 - 7.2. Inscription à ClicSÉQR
- 8. Travaux publics**

8.1. Établissement d'une planification préliminaire d'intervention relative à des travaux de réfection - chemin de la Rouge – octroi d'un contrat à une firme d'ingénieur

9. Loisirs et culture

9.1. Autorisation de contribution financière pour la tenue de la 5e édition du livre des Trois-Vallées à la Municipalité d'Amherst

9.2. Autorisation de contribution municipale pour l'Exposition d'art d'Arundel

10. Communication de la mairesse au public

11. Communication des conseillers au public

12. Période de questions

13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. AFFAIRES COURANTES – ANNONCES

La mairesse suppléante remercie les organisateurs, partenaires, conseil municipal et employés pour un succès de la Fête du Canada.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

2022-0153

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2022

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Carrière et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 juin 2022 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION

6.1 Avis de motion – Relatif à l'adoption d'un règlement édictant un code d'éthique et de déontologie des employés révisé

Le conseiller Simon Laforest donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement édictant un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux révisé de la Municipalité du Canton d'Arundel.

AVIS DE MOTION

6.2 Avis de motion – Relatif à l'adoption d'un règlement relatif aux modalités de publication des avis publics

Le conseiller Simon Lafôrest donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics.

DÉPÔT

6.3 Présentation et dépôt – Projet de règlement numéro 275 relatif aux modalités de publication des avis publics

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller Dale Rathwell dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité du Canton d'Arundel dans les jours qui suivent la présente séance.

Le conseiller Dale Rathwell mentionne que la Municipalité peut adopter un règlement pour prévoir que les avis publics sont publiés sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur les tableaux d'affichage situés à l'accueil de l'hôtel de ville et au bureau de poste.

Ils peuvent également être publiés suivant toute autre modalité additionnelle que la greffière-trésorière jugera adaptée aux circonstances.

Il ne sera plus nécessaire que les avis publics soient publiés dans les journaux lorsque le *Code municipalité du Québec*, une loi générale ou spéciale le prévoit puisque le règlement a préséance.

Cela permettra de simplifier les modalités de publication des avis publics, pour permettre une meilleure efficacité et une diminution des coûts.

7. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2022-0154

7.1 Liste des comptes à payer au 30 juin 2022

Il est proposé par le conseiller Stéphane Carrière et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et des comptes payés en date du 30 juin 2022, telle que présentée ci-dessous :

Amélie Morin-Bastien (Musicien)	400.00 \$
Amyot Gélinas	9 583.17 \$
L'apostrophe Plus Inc (Perforateur Électrique)	78.08 \$
Bell Mobilité Inc.	151.72 \$
Canadian Tire	82.40 \$
Carpell Surfaces	1 124.76 \$
Carquest Canada Ltée	32.08 \$
Centre Du Camion Galland (Ré-Inspection)	179.31 \$
Central Sécurité	109.23 \$
Dallaire Medical Inc	206.96 \$
Dicom Express GIS Logistics System	16.00 \$
Dubé Guyot Inc.	553.31 \$
Energies Sonic Inc.	3 883.43 \$
Équipe Laurence	2 277.55 \$
Fournitures De Bureau Denis	163.46 \$
Gilbert P. Miller & Fils Ltée	2 242.02 \$
Hydro Québec	2 082.25 \$
Information Du Nord In Média	762.29 \$
Juri FM Inc (Katia Morin)	3,542.58 \$
Librairie Carcajou	297.02 \$
Mas Services Consultatifs	10 347.75 \$
Matériaux R. McLaughlin Inc.	628.69 \$
Maurice Entrepreneur Électrique	101.18 \$
Mecanique Mb 9369-6680 Quebec Inc	391.26 \$
MRC Les Laurentides	46 569.00 \$

Municipalité De Montcalm (quote-part achat complet équipement caserne Montcalm)	14 378.98 \$
Outils Tremblant Inc.	71.73 \$
Prévost Deneigement	2 328.24 \$
Rona Forget Mont-Tremblant	122.40 \$
Réparation Jean-Pierre Maillé	91.87 \$
Seao-Constructo	26.18 \$
Les Serres Arundel S.E.N.C.	155.20 \$
Services D'entretien St-Jovite	886.07 \$
Service D'entretien Menager M.	1 023.28 \$
Shaw Direct	38.50 \$
Toromont Cat (Québec) réparation excavateur	4 515.71 \$
Services De Cartes Desjardins (Articles Et Publicité Fête Du Canada, Frais Annuels)	416.04 \$
Salaires et contributions d'employeur	29 067.46\$
Frais bancaires	73.45\$

QUE le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du Règlement #171 de délégation de pouvoir pour la période du mois de juin 2022, transmis en date du 19 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-0155

7.2 Inscription à ClicSÉQR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton d'Arundel a embauché, par la résolution 2022-0145 adoptée lors de la séance qui s'est tenue le 21 juin 2022, madame Nicole Trudeau au poste de directrice générale et greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec demande une résolution afin d'envoyer les documents et donner les informations concernant l'inscription de madame Trudeau à ClicSÉQR ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise madame Nicole Trudeau (ci-après nommée la « représentante »), directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise le ministre du Revenu à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription ClicSÉQR ;

Il est proposé par le conseiller Dale Rathwell et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER madame Nicole Trudeau, directrice générale et greffière-trésorière, à agir à titre de représentante de la Municipalité du Canton d'Arundel pour obtenir toutes les informations concernant ClicSÉQR ;

ET

DE NOMMER madame Nicole Trudeau comme nouvelle responsable du service électronique pour le gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRAVAUX PUBLICS

2022-0156

8.1 Établissement d'une planification préliminaire d'intervention relative à des travaux de réfection - chemin de la Rouge – octroi d'un contrat à une firme d'ingénieur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit à son plan triennal la réfection du chemin de la Rouge depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a fait préparer une étude d'évaluation du chemin (« étude avant-projet »), en juin 2019 dans le dossier 71.00.17A par l'Équipe Laurence, établissant les secteurs de réfection prioritaires et qu'elle désire établir une planification d'intervention dans les meilleurs délais ;

CONSIDÉRANT QU'il serait également opportun de vérifier cette planification eu égard à celle de la TECQ de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-149 prévoyant l'octroi de contrat à la firme d'ingénieur l'Équipe Laurence ;

CONSIDÉRANT que la firme Équipe Laurence ne peut pas répondre aux besoins de la Municipalité dans un court délai ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Richard Dubeau et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE MODIFIER la résolution 2022-149 de la manière suivante :

D'OCTROYER un contrat de service à une firme d'ingénieur pour établir une planification préliminaire d'intervention de réfection pour l'automne et pour l'année 2023 pour le chemin de la Rouge, le tout en analysant la planification de la TECQ et en présentant leur recommandation, pour un montant maximal de 5 000 \$ taxes incluses.

ET

DE FINANCER cette dépense à même le surplus, et demander à la firme d'ingénieur de soumettre à la Municipalité des soumissions des coûts d'honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis de tels projets et pour la révision et les recommandations pour la Programmation de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS ET CULTURE

2022-0157

9.1 Autorisation de contribution financière pour la tenue de la 5e édition du livre des Trois-Vallées à la Municipalité d'Amherst

CONSIDÉRANT la lettre provenant de la Municipalité d'Amherst annonçant la 5^e édition du Salon du livre des Trois-Vallées du 19 au 23 octobre prochain ;

CONSIDÉRANT que cette année, c'est la Municipalité d'Amherst qui en sera l'hôte émérite ;

CONSIDÉRANT que pour maintenir ce projet, la Municipalité d'Amherst demande une contribution financière au montant de 350 \$;

CONSIDÉRANT que cet appui permettra notamment d’offrir une plus grande variété d’ateliers rejoignant un plus grand nombre de résidents ;

CONSIDÉRANT que le nom de la Municipalité sera affiché à titre de collaborateur à ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Dale Rathwell et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité d’Arundel accepte de soutenir le projet financièrement en octroyant la somme de 350 \$ à la Municipalité d’Amherst pour la réalisation de la 5^e édition du Salon du livre des Trois-Vallées du 19 au 23 octobre prochain.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-0158

9.2 Autorisation de contribution municipale pour l’Exposition d’art d’Arundel

CONSIDÉRANT que l’Exposition d’art d’Arundel se tiendra le 13 août prochain ;

CONSIDÉRANT que cet évènement fait rayonner les artistes de la région ;

CONSIDÉRANT la demande reçue à la Municipalité pour sa participation en rendant disponible des employés du Service des travaux publics pour permettre la préparation et la mise en place de l’évènement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Danny Paré et résolu à l’unanimité des membres présents :

D’AUTORISER les employés du Service des travaux publics à participer à la préparation de l’évènement d’Exposition d’art d’Arundel qui se tiendra le 13 août, le tout, selon les directives de la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10. COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

La mairesse suppléante rend hommage à Johanna Earle.

11. COMMUNICATION DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Les conseillers partagent des informations relativement au dossier en cours.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est posée par les citoyens présents.

2022-0159

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Stéphane Carrière et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 19h56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Tamara Rathwell
Mairesse suppléante

Nicole Trudeau
Directrice générale et greffière-
trésorière

CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée, madame Nicole Trudeau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du Canton d'Arundel, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Mme Nicole Trudeau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, Tamara Rathwell, mairesse suppléante de la Municipalité du Canton d'Arundel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mme Tamara Rathwell, mairesse suppléante